

UNE JOURNÉE À LA CITÉ JUDICIAIRE

... Du chêne de Saint Louis



au monument de Renzo Piano



La cité judiciaire s'est installée dans le

17ème arrondissement de Paris en avril 2018

La Cité Judiciaire de Paris est un complexe architectural situé Porte de Clichy. Elle est constituée du Tribunal de Paris destiné à abriter le tribunal d'instance issu de la fusion de tous les tribunaux d'instance répartis dans chacun des vingt arrondissements parisiens, ainsi qu'au 36 rue du Bastion, la direction régionale de la police judiciaire, autrefois 36 quai des Orfèvres...

Délibérément ouvert sur la ville, depuis le parvis, on peut voir à travers la façade tout en verre, le grand hall d'accueil et la salle des pas perdus ainsi que 10000 m² de terrasses plantées de chênes verts et d'arbustes.

"Si notre bâtiment doit permettre au citoyen d'appréhender la justice avec une certaine sérénité, ce sera parce qu'il est clair, léger, transparent, lumineux et ouvert sur la ville », promet Renzo Piano.

En effet, c'est l'impression qui prime lorsqu'on entre dans cet édifice : un sol blanc, un hall d'accueil très lumineux, les murs recouverts d'un bois clair un éclairage soigné.- Dans le hall, les escaliers permettent de gagner l'ensemble des salles d'audience et les bureaux accessibles au public.





Tout est fait dans cet espace pour que la circulation des personnes soit la plus fluide possible (un grand hall d'accueil, une prise en charge de la demande par borne informatisée, des box nombreux qui permettent de rencontrer les greffiers rapidement) mais aussi conçue pour qu'il n'y ait aucune rencontre possible entre les personnes en attente d'un procès ou assistant au procès- On ne croisera plus un prévenu menotté comme cela pouvait

se voir dans l'ancien Palais de Justice de l'Île de la Cité.

Ayant eu la possibilité d'assister à une audience, nous avons admiré les murs en bois blond de la salle ainsi que sa luminosité.

Mais ce qui s'y passe a longuement frappé nos esprits ...